



TESTAMENT SOLIDAIRE

AJOUTEZ UNE BONNE CAUSE À VOTRE TESTAMENT

Comment préparer
sa succession ?

Comment ajouter une bonne
cause à son testament ?

www.testament-solidaire.fr

Fondation Pro
mahJ

Solidarité
Laïque

ARTIC
Association pour le Travail et la Recherche
sur les Pathologies Génétiques

UNADEV
UNION NATIONALE
DES AVEUGLES ET DEFICIENTS VISUELS

**FONDATION
TERRE SOLIDAIRE**

**FONDATION
MEDERIC
LESCHEMER**
Recherche d'origine paternelle

Rêves
Association pour le Développement
de l'Enfance et de la Jeunesse

PARTAGE
avec les enfants du monde

**MEDICINS
DU MONDE**

**ACTION
CONTRE
LA FAIM**

**ACTION
ENFANCE**
Généraliste et Spécialiste
de l'Enfance et de la Jeunesse

ADOSSPP

**APF
France
handicap**

**Fondation de Recherche
AVC**
Pour la recherche et l'innovation thérapeutiques

**Banques
Alimentaires**

CAPTIFS
LA FILIATION

CFSI

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

**COUCOU
NOUS
VOULOUM**

**EMMAÛS
Solidarité**
des sans-abri de la rue 7

**Enfants du
Mékong**

adie

**Fondation
Espaces naturels
de France**

**LE DÉFI
DU COEUR**
LA MALADIE DU COEUR

**VAINCRE
LA MUCOVISCIDOSE**

GREENPEACE

**ASSOCIATION
DES
HANDICAPÉS**

**handicap
international**

HELEBOR
FAIRE DU BIEN
à ceux qui ont mal

L214.

**LA LIGUE
CONTRE
LE CANCER**

LATANIERE

**Laurette
Fugain**

PRENDS DES HOMMES

MUSEUM
fondation
du musée d'histoire
naturelle

**Planète
Enfants
& Développement**

Fondation Louis Lépine

PROTECTION CIVILE
AIDER - SECOURIR - FORMER

RAZE
FONDATION

**ARMÉE
DU
SALUT**

**Les chiens
guides
d'aveugles**

Patrimoine Fondateur des Associations
de chiens guides d'aveugles 1946

**SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL**
1700 membres - 1000 volontaires

Le Rocher
AU CŒUR DES CITÉS

**RSF REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**

fm
fondation
de médecine
fondée en 1900

welfarm

POURQUOI ET COMMENT RÉDIGER UN TESTAMENT ?

1. POURQUOI RÉDIGER UN TESTAMENT ?

Un testament est un document écrit qui vous permet **d'organiser la transmission de vos biens selon vos souhaits**. Sans testament, c'est la loi qui décide de la répartition de votre patrimoine, ce qui peut parfois créer des tensions au sein de la famille. En rédigeant un testament, vous **prenez le contrôle** et vous assurez que vos volontés seront respectées.

3. COMMENT RÉDIGER UN TESTAMENT ?

Le testament olographe : il s'agit d'un document écrit à la main, daté et signé par vous-même. Il est simple à réaliser, mais nécessite de respecter certaines règles pour être valide.

Le testament authentique : réalisé devant un notaire en présence de témoins, il offre une sécurité juridique maximale et réduit les risques de contestation.

Déposer votre testament : une fois rédigé, il est conseillé de le déposer chez un notaire. Cela garantit qu'il sera retrouvé et appliqué le moment venu.

2. QUAND RÉDIGER UN TESTAMENT ?

Il n'y a pas d'âge pour rédiger un testament.

Que vous soyez propriétaire d'un bien, disposiez d'économies ou souhaitiez transmettre des objets chargés de valeur sentimentale, il est essentiel de formaliser vos décisions. Vous pouvez mettre à jour votre testament à tout moment si votre situation évolue.

BON À SAVOIR

UN TESTAMENT EST UN DOCUMENT CONFIDENTIEL. VOUS POUVEZ EN MODIFIER LE CONTENU À TOUT MOMENT, SELON VOS ENVIES OU CHANGEMENTS DE SITUATION. N'HÉSITEZ PAS À DEMANDER CONSEIL À UN NOTAIRE POUR VOUS ASSURER QUE VOS VOLONTÉS SERONT RESPECTÉES.

FAIRE UN GESTE SOLIDAIRE DANS SON TESTAMENT ?

1. POURQUOI SOUTENIR UNE CAUSE SOLIDAIRE DANS VOTRE TESTAMENT ?

Inclure une bonne cause dans votre testament, c'est prolonger votre générosité au-delà de votre vie. Cela vous permet de soutenir des associations ou des fondations qui agissent dans des domaines qui vous tiennent à cœur : santé, éducation, environnement, aide aux personnes vulnérables, etc.

2. COMMENT INCLURE UNE ASSOCIATION DANS SON TESTAMENT ?

Le legs universel : Vous pouvez léguer la totalité de votre patrimoine à une association.

Le legs à titre universel : Vous pouvez transmettre une partie de votre patrimoine, par exemple une fraction de vos biens (50 %, 25 %, etc.).

Le legs particulier : Il s'agit de léguer un bien spécifique, comme un bien immobilier ou une somme d'argent précise.

Dans tous les cas, **il est important de consulter un notaire** pour respecter les parts réservataires qui reviennent à vos héritiers directs, si vous en avez.

3. LES AVANTAGES D'UN TESTAMENT SOLIDAIRE

Les associations reconnues d'utilité publique, bénéficient d'exonérations fiscales sur les dons et legs. Ainsi, votre générosité peut avoir un impact maximal sans léser vos proches. En soutenant une cause, vous contribuez à des actions concrètes qui auront un impact durable.

BON À SAVOIR

POUR INCLURE UNE ASSOCIATION DANS VOTRE TESTAMENT, IL SUFFIT DE MENTIONNER SON NOM EXACT ET SES COORDONNÉES DANS VOTRE DOCUMENT. N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER L'ASSOCIATION CHOISIE POUR CONFIRMER LES MODALITÉS ET ÉCHANGER SUR VOS INTENTIONS.

TÉMOIGNAGES

Être encore active aujourd'hui ne m'empêche pas de penser à demain. J'ai fait mon testament, pour moi c'est important que tout soit dit et écrit. Je veux continuer à être utile et laisser derrière moi l'espoir d'un avenir meilleur. C'est pour ça que j'ai décidé de transmettre mes biens à l'association. Ce legs, c'est une manière de laisser une trace.

Aujourd'hui, je fais le choix de léguer mes biens à l'association que je soutiens depuis des années. C'est pour moi une véritable façon d'inscrire mon engagement sur le long terme, de témoigner mon attachement à cette cause.



TESTAMENT SOLIDAIRE

AJOUTEZ UNE BONNE CAUSE À VOTRE TESTAMENT

www.testament-solidaire.fr



Les grands cœurs
Changer des vies grâce à son testament